

Burundi : adoption d'un projet de loi portant statut de l'opposition

@rib News, 10/10/2012 â€“ Source XinhuaL'Assemblée Nationale a adopté mercredi Ã une trÃ“s large majoritÃ© un projet de loi portant statut de l'opposition politique au Burundi. AprÃ“s une sÃ©ance marathon consacÃ©e aux amendements de forme et de fond, auxquels le ministre burundais de l'IntÃ©rieur Edouard Nduwimana a dÃ©clarÃ© apporter des clarifications sollicitÃ©es en qualitÃ© d'autoritÃ© de tutelle du fonctionnement des partis politiques, 102 sur 104 dÃ©putÃ©s prÃ©sents ou reprÃ©sentÃ©s par voie de procuration, issus des formations politiques CNDD/FDD (parti au pouvoir), UPRONA et FRODEBU-NYAKURI, ont approuvÃ© ce projet de loi.

Selon ce projet de loi, qui a aussi besoin de l'approbation du SÃ©nat, les dÃ©putÃ©s ont validÃ© le plaidoyer du prÃ©sident de l'Assemblée Nationale, Pie Ntavyohanyuma, qui a recommandÃ© de supprimer les concepts Ã«Ã© opposition parlementaireÃ©Ã© et Ã«Ã© opposition extraparlamentaireÃ©Ã© dans le langage politique courant pour ne reconnaÃ©tre que l'opposition politique au Burundi purement et simplement. Ã«Ã© En l'absence d'une opposition parlementaire comme c'Ã©st le cas actuellement, le chef de l'opposition politique est choisi parmi les prÃ©sidents des partis politiques non reprÃ©sentÃ©s au ParlementÃ©Ã©», selon le projet de loi. Lire le Texte intÃ©gral du Projet de Loi sur le Statut de l'oppositionÃ©